

Année 2017
Séance du 15 février 2017

N° 19

Objet : Adhésion de l'école d'art internationale IDBL de Digne les Bains à l'association nationale des classes préparatoire publiques aux écoles supérieures d'art

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
BALIQUE François
ROCHAT Jacques

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

L'école d'art intercommunale de Digne IDBL de la communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération dispense depuis plus de 20 ans une formation à plein temps (post bac) de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique.

Cette formation a intégré voilà six ans le réseau national des classes préparatoires publiques (association APPEA) qui compte à ce jour 20 établissements sur le territoire national (*dossier de presse joint*).

Cette association a pour missions et objectifs :

D'élaborer conjointement une charte de qualité pédagogique commune à toutes les formations préparatoires adhérentes à cette association (contenus, modalités, objectifs et déroulement des études, procédure de recrutement de suivi et d'évaluation des étudiants etc.).

De représenter les classes préparatoires publiques auprès des diverses institutions publiques en charge des politiques culturelles et éducatives dans le champ des arts plastiques (Ministère de la culture et de la communication, DRAC, ANDEA association des écoles supérieures d'art, culture et diversité etc.). A ce titre l'association APPEA a obtenu l'an dernier du ministère de la culture et de la communication la reconnaissance des classes préparatoires publiques. Cette reconnaissance permet depuis l'an dernier à nos élèves de bénéficier du statut étudiant et des bourses d'état).

De promouvoir par une politique de communication adaptée (attaché de presse, dossiers et contact presses, site internet, présence sur les salons étudiants etc.) les classes préparatoires publiques et leurs implantations territoriales sur le plan national.

De faciliter les échanges d'expériences entre les directions et les enseignants de ces établissements.

De mettre en place un observatoire des suivis des étudiants (statistiques des réussites aux concours, suivi des scolarités, débouchés et insertion professionnelle) afin de mener à bien toutes ces activités et toutes ces opérations, chaque établissement adhérent à cette association participe financièrement à son fonctionnement à hauteur de **515 Euros** par an. Ces sommes permettent à l'association de rétribuer un attaché de presse, de payer les encarts publicitaires dans la presse spécialisée et de financer ses divers documents de communication de l'association qui promeuvent ces formations et les établissements qui les dispensent.

L'APPEA est devenue depuis 2016 une association de personnes morales (collectivités territoriales, EPCI, EPPCC) assurant la gestion des écoles d'art territoriales et qui proposent des formations à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistiques.

Elle poursuit un but d'intérêt général soit :

1. En participant à l'égalité des chances et des territoires en matière d'accès aux études supérieures d'art dans le domaine des arts plastiques et des arts visuels
2. En défendant dans ce domaine spécifique de la formation, la place de l'enseignement public

Il est proposé au conseil communautaire :

1. De désigner le Directeur de l'école d'art intercommunale de Digne IDBL, Monsieur Laurent Charbonnier comme représentant de la communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération au sein de L'APPEA
2. D'adhérer à cette association en tant que membre actif
3. D'approuver le montant de la cotisation annuelle fixée à **515 Euros**
4. D'attribuer cette somme au budget de l'école d'art intercommunale de Digne IDBL

Il vous est demandé

D'approuver la proposition présentée

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 FEV. 2017

reçu à la Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomération et publié le
certifié exécutoire 24 FEV. 2017

la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



20170224
PRÉFET

